vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

Annexe 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE VIE NON MARITALE

à remplir si vous vivez seul(e)

Je soussigné(e) ……..

Déclare sur l'honneur vivre seul(e) (ni marié(e), ni en concubinage, ni vie maritale, ni sous le régime du PACS) et

Elever seul(e) mon (ou mes) enfant(s) depuis le ……..

Enfant(s) à charge :

- ..... - ……

- ……... - ……

- ……..... - ……

Pièces à fournir :
En cas de divorce ou de séparation, décision du tribunal fixant la résidence de votre(vos) enfant(s) ou un autre document vous confiant l'(les) enfant(s), s'il(s) a été (ont été) reconnu(s) par l'autre parent.
Attestation de l'employeur de votre ex-conjoint attestant de la perception ou non perception du SFT

Fait à ……, le …….
Signature de l'intéressé(e)

Déclaration sur l'honneur *A compléter obligatoirement*

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts. Je m'engage à faire connaître immédiatement, par écrit, au bureau des rémunérations, tout changement dans la situation décrite ci-dessus. **TOUTE FAUSSE DECLARATION OU OMISSION, ENTRAINANT UN PAIEMENT INDU, PEUT DONNER LIEU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES VOIRE DES POURSUITES JUDICIAIRES (NONOBSTANT L'OBLIGATION DE REMBOURSER LE MONTANT DU TROP PERÇU).**

Fait à ……, le …….
Signature de l'intéressé(e)

RECTORAT/D2RP. « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution du supplément familial de traitement.» Les destinataires des données sont RECTORAT/D2RP. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à RECTORAT/D2RP – BP G4 – 98 849 Nouméa cedex.